



Notre réf.: 22969/2018/OBS/OSD/IMO/ISO-19926-1

30 août 2018

Objet: Projet de texte relatif à la norme commune OMM/ISO intitulée *Radars météorologiques – Partie 1: fonctionnement et exploitation*

Suite à donner: Examiner le projet de texte mentionné en objet et faire parvenir au Secrétariat de l'OMM, le **30 septembre 2018 au plus tard**, vos observations concernant le texte et son inclusion dans le *Guide des instruments et des méthodes d'observation météorologiques* (Guide de la CIMO)

Madame, Monsieur,

L'accord concernant les arrangements de travail conclu par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) facilite l'élaboration et la publication de normes communes OMM/ISO.

J'ai le plaisir de vous informer qu'un projet de norme commune OMM/ISO intitulée *Radars météorologiques – Partie 1: fonctionnement et exploitation* est désormais disponible pour examen. Le projet de texte a été élaboré par le comité technique ISO/TC 146, *Qualité de l'air*, sous-comité SC 5, *Météorologie*, en étroite collaboration avec les experts de la Commission des instruments et des méthodes d'observation (CIMO). Il a également été examiné par le Groupe de gestion de la CIMO. Les observations qu'il a formulées lors de la procédure de développement et de révision de la norme ont été prises en compte. L'Équipe d'experts interprogrammes pour les radars météorologiques de la CIMO et le Groupe de gestion précité appuient la publication de la norme proposée.

Dans le document, le fonctionnement des radars météorologiques au sol utilisant des fréquences de 2 GHz à 10 GHz pour mesurer l'atmosphère est décrit. Ces radars permettent de détecter des précipitations dans des zones vastes, ainsi que d'autres cibles météorologiques se trouvant à différentes altitudes. Les moyens de contrôler les différents éléments d'un radar, notamment l'infrastructure, sont également décrits. Seuls figurent dans ce document les radars paraboliques à polarisation linéaire, les radars à double polarisation et les radars à simple polarisation.

Conformément à l'accord concernant les arrangements de travail conclu par l'OMM et l'ISO, la norme commune, une fois finalisée, sera publiée par l'ISO dans sa série de normes internationales sous la cote *ISO 19926-1:2018(E)*. L'OMM, quant à elle, la fera figurer comme annexe à la Partie II du chapitre 7 du *Guide des instruments et des méthodes d'observation météorologiques* (OMM-N° 8). Ces deux documents distincts auront le même contenu.

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM
Membres de la Commission des instruments et des méthodes d'observation (CIMO)

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents
Présidents et vice-présidents des commissions techniques
Présidents des conseils régionaux
Secrétaire exécutif de l'Association des fabricants d'équipements hydrométéorologiques (HMEI)

Veillez noter que dans le contexte des arrangements de travail entre l'OMM et l'ISO, le mot «norme» doit être compris tel que défini dans le Guide ISO/CEI 2:2004¹. À cet égard, les normes ISO sont des documents décrivant une procédure à suivre et ne doivent pas être interprétées comme étant des pratiques normalisées de l'OMM devant être mises en œuvre par les Membres. Elles sont facultatives tant qu'elles ne sont pas citées dans des documents réglementaires tels que le *Règlement technique* et les manuels de l'OMM. Il est prévu que la norme susmentionnée soit publiée uniquement dans le Guide de la CIMO. Par conséquent, elle aura le statut d'une pratique ou d'une procédure que les Membres sont invités à suivre.

Dans la mesure où les normes communes ne sont publiées que lorsque l'OMM et l'ISO ont toutes deux donné leur approbation, je vous invite à examiner le projet de texte et à communiquer vos observations au Secrétariat de l'OMM, à l'attention de Mme Isabelle Rüedi (H/IMO), de préférence par courriel (iruedi@wmo.int), le plus rapidement possible et le **30 septembre 2018** au plus tard. Dans votre réponse, veuillez indiquer si vous ne formulez aucune objection, si vous formulez des observations qui pourraient être prises en compte dans la prochaine édition de la norme ou si vous vous opposez à sa publication. Si vous faites des commentaires ou si vous émettez des objections, veuillez expliquer clairement vos sujets de préoccupation et vos propositions de modification.

Le projet de texte, disponible en anglais seulement, peut être consulté sur le site Web de l'OMM à l'adresse suivante:
http://www.wmo.int/pages/prog/www/IMOP/ISO/Std_Radar_Part1_For_Members_Review.pdf.

Le projet de norme sera soumis pour approbation à la dix-septième session de la Commission des instruments et des méthodes d'observation qui se tiendra du 12 au 16 octobre 2018 à Amsterdam.

Je ne doute pas que le document proposé vous permettra de disposer, dans le cadre du Guide de la CIMO, d'informations sur des pratiques, procédures et spécifications qui vous aideront, en tant que Membres, à renforcer davantage vos services.

En vous remerciant du soutien que vous apportez à l'OMM et à ses activités, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(W. Zhang)
pour le Secrétaire général

¹ Selon le Guide ISO/CEI 2:2004, une norme est un document, établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné.

NOTE: Il convient que les normes soient fondées sur les acquis conjugués de la science, de la technique et de l'expérience et visent à l'avantage optimal de la communauté.